



HAL
open science

L'exploitation des populations naturelles de saumon atlantique en France de 1950 à 1980

Max Thibault, Pierre Rainelli

► **To cite this version:**

Max Thibault, Pierre Rainelli. L'exploitation des populations naturelles de saumon atlantique en France de 1950 à 1980. Colloque sur la production et la commercialisation du poisson d'eau douce, Association Internationale des Entretiens Ecologiques (AIDEC). FRA., Mar 1982, Dijon, France. non paginé. hal-01527071

HAL Id: hal-01527071

<https://hal.science/hal-01527071>

Submitted on 8 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'EXPLOITATION DES POPULATIONS NATURELLES DE SAUMON ATLANTIQUE EN
FRANCE DE 1950 A 1980

par

THIBAUT Max* et RAINELLI Pierre**

RESUME

La situation des populations naturelles de saumon atlantique dans les cours d'eau ou secteurs de cours d'eau fréquentés par cette espèce peut être considérée comme stable depuis 1950. Elles sont exploitées dans 22 cours d'eau du Massif Armoricaïn, dans l'axe Loire Allier et dans le réseau Adour-Gaves-Nive. Par contre, entre 1890 et 1950 le saumon a disparu d'une vingtaine de rivières à cause des barrages infranchissables qui ont été construits.

Sur les 30 dernières années on n'est pas en mesure de savoir s'il y a eu modification des caractéristiques des captures et de certains éléments du stock car on ne dispose pas des données nécessaires. En effet, les chiffres concernant les prises sont assez imprécis et difficiles à comparer dans le temps, ne serait-ce qu'à cause d'une réduction de 2 à 5 mois et demi de la période de pêche selon les réseaux. Par ailleurs, les analyses sur l'âge d'eau douce et de mer des captures ne concernent qu'un nombre restreint de sujets et sont récentes (au mieux une dizaine d'années pour les rivières du Massif armoricaïn).

Le manque d'exploitation rationnelle des populations naturelles peut être attribué à :

- des facteurs sociologiques et institutionnels liés au poids prépondérant pris par les pêcheurs à la ligne. Par leur conception élitiste ceux ci ont érigé la pêche du saumon en activité de type sportif à but uniquement récréatif. D'où la quasi disparition de pêche à but commercial.

- une démarche scientifique biaisée reposant sur des a priori (abondance passée de la ressource et surexploitation) et un schéma simpliste (déversements de juvéniles d'élevage pour remédier à la "surexploitation"). Cette approche déficiente dure depuis près d'un siècle, l'analyse des causes n'étant jamais effectuée et l'effet des remèdes proposés jamais testé.

* Laboratoire d'Ecologie hydrobiologique

** Station d'Economie et de Sociologie rurales, INRA 65 Rue de St Briec
35042. RENNES CEDEX

Des propositions simples sont faites en vue d'aboutir à une gestion rationnelle de la ressource.

I - INTRODUCTION - LES RIVIERES FREQUENTEES

=====

De nos jours, les populations naturelles de saumon atlantique sont encore exploitées dans les cours d'eau du massif armoricain, l'axe Loire-Allier et le réseau hydrographique Adour-Gaves-Nive. Si on se réfère à la situation d'il y a un siècle telle qu'elle apparaît au travers de l'enquête de 1888 (A.D. Loire Atlantique Pc S 1414), le saumon fréquente maintenant une vingtaine de rivières en moins (THIBAUT, 1981).

Selon JOUSSET de BELLESME (1891) ce n'est que vers le premier tiers du 19eme siècle que la prospérité du saumon a graduellement disparu. Cette disparition est attribuée depuis la fin du siècle dernier à trois causes : la surpêche, la dégradation des cours d'eau par les activités humaines et l'installation de barrages.

La surpêche. La plupart des auteurs, se plaçant du point de vue des pêcheurs à la ligne, attribuent la destruction du saumon aux autres catégories intervenant dans la capture des adultes et accessoirement des juvéniles (en particulier les smolts lors de leur descente vers la mer) : pêcheurs professionnels en eau douce, en estuaire (inscrits maritimes et plaisanciers) et en mer ; meuniers et braconniers. De la fin du 19eme au début de la seconde moitié du 20eme siècle, les meuniers, les braconniers (1), les inscrits maritimes (2) et les pêcheurs aux engins en eau douce (3) ont été particulièrement accusés. Actuellement, compte tenu de la diminution progressive de ces différentes

-
- (1) mais la pêche devient une réelle cause de destruction quand elle est pratiquée par le braconnier de rivière justement appelé dans nos pays pillardeur (PARATRE, 1894 p.11). Le braconnage du saumon a donné lieu à une véritable industrie des pirates de la rivière (APPSB, 1972 p. 4).
 - (2) Or, la principale de ces causes (de destruction du saumon) est le privilège des inscrits maritimes... (qui) détruisent le saumon sans discernement ni scrupule au point d'avoir entraîné sa presque disparition (DECANTELLE, 1924 p. 1038). Ha ! ces trop fameux "inscrits", quelles ruines ils ont accumulées dans nos cours d'eau ! (LATOUR 1928 p. 42). Ce sont surtout les migrateurs, et en particulier le saumon, qui ont à souffrir des excès pratiqués aux embouchures des fleuves (de BOISSET et VIBERT, 1945 p. 171). En périodes de basses eaux en particulier, les inscrits réalisent de véritables carnages et capturent la quasi totalité des géniteurs (APPSB, 1972 p. 14)
 - (3) J'appelle braconnage légal la destruction du saumon au moyen de machines automatiques appelées "barros"... ces machines à détruire sont interdites depuis plusieurs siècles dans tous les pays civilisés sauf le nôtre (DECANTELLE, 1924 p. 1038-1039). Le baro est une pêcherie fixe qui était en usage dans les cours d'eau du sud ouest et servait à la capture du saumon, de la lamproie et de l'alose (de DROUIN de BOUVILLE 1900 p. 27). Rien ne saurait être plus utile au bassin tout entier que la suppression des filets fixes (filets barrages en Loire) afin d'empêcher la destruction définitive du saumon (PAULZE D'IVOY DE LA POYPE, 1901, p. 202).

activités (allant jusqu'à leur disparition sur certains cours d'eau) et de l'apparition de la pêche en haute mer au Groënland au début des années 1960, celle-ci est devenue la cible privilégiée. Pour simplifier, on peut dire que sont accusés de surexploitation tous ceux qui tirent quelque profit monétaire de leurs captures.

On constate que depuis près d'un siècle la passion l'emporte sur la raison dans l'estimation des ponnctions réalisées par les différentes catégories. Ainsi en 1926 dans le Finistère, les prises des inscrits maritimes sont légèrement inférieures à celle des pêcheurs à la ligne (1232 contre 1433 : Anonyme, 1933). DUNOUAU (1925, p. 21) exagère lorsqu'il affirme "les baros constituaient le plus sérieux et le plus grave danger pour la montée des saumons... Depuis 1920 que 5 baros sur 7 ne fonctionnent plus sur le Gave d'Oloron, la présence des saumons est extrêmement importante". En effet, dans une lettre au Préfet des Pyrénées Atlantiques du 14 février 1923, le conservateur des Eaux et Forêts détaille les captures du saumon faites dans le département en 1922 : inscrits maritimes, 768 prises, pêche à la ligne 460 prises, 4 baros (dont 2 appartenant à l'Etat) 112 prises soit 8 % des captures totales (A.D. Pyrénées Atlantiques 4 M 1392).

Dans l'appréciation des "destructions" dues aux catégories autres que la pêche à la ligne on se trouve confronté aux mêmes affirmations relevant plus de l'invective que de l'argumentation appuyée sur des données. Lorsque ces données existent, par exemple dans le cas du marquage de smolts sauvages du Gave d'Oloron et recaptures ultérieures de saumon, elles ne justifient aucunement le terme de surexploitation (cf. 3212). D'une façon plus générale, on peut affirmer que dans tous les pays où existent des pêcheries, donc lorsque les captures sont à but strictement commercial, on n'enregistre aucune disparition de l'espèce.

La dégradation des cours d'eau par les activités humaines

Comme dans le cas de la surpêche, les travaux d'aménagement sur les cours d'eau⁽⁵⁾, les rejets urbains, industriels et les pollutions liées à l'agriculture⁽⁶⁾ sont accusés depuis la fin du siècle dernier jusqu'à aujourd'hui de dépeupler nos cours d'eau

-
- (4) La surexploitation des gros saumons du Gave (d'Oloron) au Groënland est évidente (DUMAS et MARTY, 1980 p. 35). RICHARD (1977) évoque le saccage, les pêches de destruction de l'espèce, les pêches sauvages au Groënland sur les fosses de grossissement des saumons.
- (5) Le nettoyage exagéré des cours d'eau, rendu obligatoire par les ordonnances des Ponts et chaussées... a exercé la plus fâcheuse influence sur le développement du petit poisson (JOUSSET de BELLESME, 1891 p. 6). On drague, on cure, on nettoie, on détruit. Le milieu ainsi transformé est devenu impropre à la vie des espèces jadis si nombreuses. On a fait le désert dans les cours d'eau peuplés (ROULE et DEL PERE de CARDAILLAC de SAINT-PAUL, 1902).
- (6) PARATRE (1894 p. 15) cite tanneries, distilleries. Les eaux évacuées dans la Minette et Le Couesnon par les mines de zinc et de plomb argentifères... font disparaître la truite et le saumon (DROUIN de BOUVILLE 1906 p. 8). Le poisson a disparu du Gouët au dessous de la fabrique de fulmicoton, du Leff sur 2 à 3 km en aval d'une papeterie (DROUIN de BOUVILLE op. cit. p. 12). Selon PROUZET et TOUZERY (1980) les causes de la baisse des captures de saumon atlantique par pêche à la ligne dans les cours d'eau de Bretagne et de basse Normandie de 1966 à 1978 sont essentiellement liées aux activités humaines (prélèvements d'eau, accroissement des rejets d'origine agricole, domestique et industrielle, etc...). Mais ces auteurs ne fournissent aucun élément chiffré.

sans que ces différentes affirmations soient étayées de données chiffrées. Les effets spectaculaires de certaines pollutions ponctuelles ont amené beaucoup de gens à penser que les déversements d'effluents divers et de déchets d'origine industrielle étaient responsables des disparitions de saumon. Il ne s'agit évidemment pas de minimiser l'impact sur l'environnement de pratiques conduisant à considérer les rivières comme des canaux ou des égouts. Mais on peut constater, en le regrettant, que les études visant à quantifier l'incidence négative de telle ou telle activité humaine en nombre de smolts non produits restent à faire. Par ailleurs, en se plaçant sur une échelle de temps de plusieurs décennies, il y a eu des transferts dans les activités humaines, ce qui améliore la qualité de l'eau de certains cours d'eau (cas de l'industrie en Bretagne depuis le début du siècle, par exemple l'arrêt des forges d'Hennebont sur le Blavet à la fin des années 1950) ou dégrade cette qualité (installation d'établissements agro-alimentaires en Bretagne après 1960).

Mais il convient de se rappeler que la situation autrefois n'était parfois pas plus brillante, sinon pire, quoique plus souvent localisée et plus dispersée sauf à proximité des grandes villes. Ainsi au 19ème siècle la Tamise était dans un tel état qu'il y eut des débats parlementaires à ce sujet et ce fleuve était décrit "comme un immense égout qui sûrement propagerait maladies et mort alentour" (KNEESE, 1977 p. 25). La situation s'était dégradée très rapidement au début du 19ème siècle et le dernier saumon en amont de Londres fut pris en juin 1833 (SOLOMON, 1975). Le déversement des effluents urbains non traités directement dans la rivière et le doublement de la population de Londres de 1840 à 1880 (5 millions d'habitants) constituèrent à dégrader l'eau de la Tamise. L'épidémie de choléra tua 14 000 personnes en 1848-49 et l'été chaud et sec qui régna sur Londres en 1856 contribua à donner le surnom de la grande puanteur à cette année là (FREEMAN, 1977).

La pollution des cours d'eau touchait également les rivières sur lesquelles ne se trouvait pas de grande agglomération. Il convient de se rappeler que l'eau des rivières était très fréquemment utilisée pour le rouissage du lin et du chanvre. C'est d'ailleurs à cette opération que BOUREAU-DESLANDES (in LAURENT, 1964 p. 257-258) attribue la disparition des saumons et des autres poissons des cours d'eau de Basse Bretagne au 18ème siècle⁽⁷⁾. Ces rejets réalisés en période d'étiage pouvaient avoir d'importants effets sur les populations piscicoles : "Dans les années sèches, il n'est pas rare alors de voir les rives encombrées par de véritables bancs de poissons morts dont la putréfaction infecte le voisinage et augmente encore la pollution des eaux en aval (BARTH, 1903).

(7) "Enfin, ils (les saumons) disparaissent tous au mois de juillet, que la récolte des chanvres se trouvant finie, on les met à rouir dans les eaux courantes, et comme toutes ces eaux communiquent les unes avec les autres, elles s'infectent en peu de temps, et contractent une qualité malfaisante, qui chasse les poissons de tous les ruisseaux et de toutes les rivières qui abreuvent la Basse Bretagne".

Les barrages

Cette cause de disparition du saumon n'est pas non plus étayée par des données telles que dénombrement de frayères et inventaires ultérieurs de juvéniles sur des portions de cours d'eau en amont des sites de barrages. Toutefois, des estimations et des observations sur différents réseaux hydrographiques, Loire-Allier⁽⁸⁾, Gaves-Nive⁽⁹⁾ et Dordogne⁽¹⁰⁾ conduisent à mettre en évidence leur rôle primordial dans la diminution importante des populations de saumon atlantique dans les cours d'eau français. Par ailleurs, la régression des captures hollandaises (qui représentaient 90 à 95 % du total des prises) de saumon du Rhin entre 1900 et 1940 (de l'ordre de 90 à 95 %) apparaît bien être en corrélation avec l'édification de barrages difficilement franchissables ou infranchissables entre 1898 et 1920 selon VIBERT (1949). Enfin, a contrario, la présence d'un grand nombre de rivières du massif armoricain actuellement encore fréquentées par cette espèce (22 : BAGLINIERE et THIBAUT à paraître) peut s'expliquer par l'absence de grands barrages. Les barrages des deux rivières canalisées (Aulne et Blavet) et de tous les autres cours d'eau (barrages de moulins essentiellement) sont tous plus ou moins aisément franchissables en période de crues. Enfin, un barrage de retenue, infranchissable, est édifié à environ 15 km de l'estuaire sur la Sélune, stérilisant toute la partie amont de la rivière. Néanmoins la portion aval de la rivière et les affluents encore fréquentés assurent une production naturelle non négligeable puisque 70 à 400 saumons ont été pris annuellement par pêche à la ligne sur cette rivière de 1965 à 1980 (THIBAUT, à paraître).

L'édification de barrages est la cause prééminente de la disparition du saumon dans les cours d'eau français de 1890 à 1950 sans qu'il soit besoin d'évoquer le rôle de la pollution qui peut, localement, diminuer la production naturelle. Quant à la surexploitation, aucun exemple ne peut être fourni en France. Il nous semble que l'opinion de VIBERT (1949) à propos du saumon du Rhin peut s'appliquer à l'ensemble des cours d'eau français : "ces abus (de pêche au saumon en Hollande) s'ils existent, sont insuffisants à notre avis pour être considérés comme une cause essentielle de la régression du saumon ; car il y a 15 ans au moins que cette pêche abusive ne serait pas rentable". PROMPT, ins-

-
- (8) L'installation de nombreux barrages stérilisa progressivement la majeure partie des zones de frayères du plus grand bassin français. Les surfaces de production de juvéniles sauvages de saumon ont été estimées à 2200 ha à la fin du 18ème siècle et à 555 ha à la fin du 19ème siècle par BACHELIER (1963). Elles n'étaient plus que de 275 ha vers 1930 date à laquelle le saumon de Loire était entièrement tributaire de l'Allier pour sa reproduction et sa vie juvénile (CUINAT, 1980). La construction du barrage de Poutès-Monistrol sur le Haut Allier en 1940 réduisit la surface productrice à 175 ha (BACHELIER, 1964 p. 102) soit 8 % de ce qu'elle était à la fin du 18ème siècle.
 - (9) Les barrages de Bergerac et de Mauzac insuffisamment équipés de dispositifs de franchissement furent mis en service au milieu du 19ème siècle. Le barrage de Tuilières situé entre les deux précédents a interdit l'accès aux zones de frayères (DUMAS et al., 1980).
 - (10) Les saumons s'arrêtent actuellement au pied des barrages infranchissables de St Cricq et de Soeix sur la partie aval des gaves d'Ossau et d'Aspe et au pied des barrages difficilement franchissables de Charritte de bas et d'Ixassou sur le gave de Mauléon et sur la Nive (DUMAS et MARTY, 1980 p. 35).

pecteur général des Ponts et Chaussées insistait déjà sur ce rôle essentiel des barrages dans une annexe au procès verbal de la première séance (18.12.88) de la commission d'études instituée par arrêté du Ministre des Travaux Publics du 15 novembre 1888 en écrivant (A.D. Loire Atlantique, Pc S1414, 2873) : "on peut affirmer que la plus importante mesure de protection est sans contexte aucun, le libre passage dans le cours des rivières et que, sans cette condition, toute autre mesure de protection n'a aucune importance". Depuis 1950, il n'y a pas eu de modification notable dans les secteurs des cours d'eau français fréquentés par le saumon atlantique.

II - LES CAPTURES

=====
Au cours des trois décennies étudiées, les captures ont été effectuées par pêche à la ligne en eau douce, et par pêche professionnelle, en eau douce (cas des filets barrages en Loire) et en estuaire (inscrits maritimes et plaisanciers : sennes, carrelets filets...). Le braconnage est fréquemment suspecté mais son importance réelle comme celle des captures à proximité des côtes en mer ou dans les estuaires par les plaisanciers est inconnue.

En toute rigueur, l'étude des captures est malaisée, en raison d'une mauvaise connaissance des données de base. Il est difficile de reconstituer des séries complètes et homogènes, les captures par pêche professionnelle manquent parfois (fournies essentiellement en poids) alors que d'autres fois, ce sont les prises des pêcheurs à la ligne qui sont absentes (disponibles en nombre de poissons). Cela est vrai surtout pour certaines rivières entre 1950 et le début des années 60. Par ailleurs, il s'agit de données dont la fiabilité est inconnue. Tout au plus peut-on penser que ces estimations, que l'on sait sous-évaluées, donnent une représentation correcte des changements qui ont eu lieu réellement dans les captures.

2.1. - Importance des captures

Les réserves précédentes étant faites, l'évolution des prises (DUMAS et al., 1979) va être étudiée par grands groupes de réseaux hydrographiques : massif armoricain, Loire-Allier, Adour-Gaves-Nive. Cela permet une comparaison entre les différentes régions mais atténue les différences existant entre chacun des cours d'eau de Bretagne et de basse Normandie.

La première remarque qui s'impose concerne l'importance des fluctuations annuelles. Ainsi, lorsqu'on considère l'ensemble des captures, l'écart varie de 1 à 10 pour Loire-Allier de 1950 à 1980 (extrêmes rencontrés en 1978 et 1973 respectivement) et de 1 à 9 pour Adour-Gaves-Nive de 1964 à 1980 (extrêmes en 1977 et 1967 respectivement). Pour les captures à la ligne du massif armoricain le rapport est de 1 à 6 de 1966 à 1980.

(extrêmes en 1979 et 1966 respectivement). Grâce aux renseignements disponibles depuis 1951 pour les captures à la ligne dans les rivières du Finistère, l'écart varie de 1 à 7 pour l'ensemble des rivières (470 à 3205 saumons en 1979 et 1966 respectivement). Lorsque les rivières sont prises en compte individuellement on a des écarts qui vont de 1 à 5 (rivières de Quimper), 1 à 10 (Douron et Elorn) jusqu'à 1 à 50 (Ellé).

Ces variations annuelles ne sont pas le propre des rivières françaises ; on les retrouve dans les autres pays. Elles sont relativement faibles (1 à 2) pour les captures commerciales en Ecosse (saumons de 1952 à 1961 et castillons de 1952 à 1976) et dans le sud ouest de l'Angleterre de 1952 à 1978. Elles atteignent toutefois un écart de 1 à 4 pour les captures de saumons au filet en Ecosse de 1962 à 1976. En Cornouaille et Devon l'écart des captures par pêche à la ligne varie de 1 à 3,5 de 1952 à 1978. Il est plus élevé lorsqu'on considère les rivières individuellement, 1 à 6 pour la Camel et 1 à 42 pour l'Exe.

Les chiffres disponibles pour les cours d'eau français font ressortir :

- une tendance générale à la baisse des captures à l'aide d'engins depuis 1950 en Loire et Adour et depuis 1965 en Bretagne -Basse Normandie, plus forte pour cette dernière région.

- une évolution différenciée pour la pêche à la ligne. Pour autant que les chiffres disponibles permettent de conclure, il semblerait que l'on ait une tendance positive sur l'axe Loire Allier alors que le mouvement serait plutôt à la baisse sur les autres réseaux depuis 1964 ou 1967. Mais pour les rivières du Finistère, les chiffres de captures existant depuis 1951 font ressortir trois périodes : captures faibles de 1951 à 1953 (moyenne 833 extrêmes 569-1328) captures élevées de 1954 à 1972 avec de fortes fluctuations annuelles (moyenne 2180 extrêmes 1200-3205) et captures faibles de 1973 à 1980 (moyenne 800 extrêmes 470-1290).

Il convient d'être prudent dans l'interprétation des séries, compte tenu des réserves relatives à leur qualité, de l'importance des fluctuations et de l'absence de renseignements sur les caractéristiques des prises par réseau hydrographique depuis 1950 (captures par mois, taille, poids et âge des poissons capturés). En fait, une étude plus détaillée des captures de saumon en France au cours de ces trente ans reste à faire.

2.2. - Caractéristiques des captures

Les données sur la taille, le poids et l'âge des saumons capturés ne sont disponibles au mieux que depuis une dizaine d'années et pour les rivières du massif armoricain seulement (le rapport des sexes depuis trois ans). Dans cette région des observations ont pu être faites sur plus de 2 000 saumons grâce à la collaboration des pêcheurs (FONTENELLE et al., 1980 ; BAGLINIERE et PORCHER, 1980). Depuis 1973, on dispose également de résultats sur environ 500 saumons du réseau Loire-Allier (BOMASSI et al.,

1979 ; BOUCHARD et al., 1980 ; CUINAT com. pers.).

L'analyse de l'âge des poissons capturés fait ressortir deux éléments essentiels, en plus des variations annuelles et d'une rivière à l'autre :

- globalement, plus de la moitié des saumons étudiés sont descendus en mer âgés d'un an d'eau douce ;

- dans les cours d'eau du massif armoricain, plus des trois quarts des prises ont séjourné deux hivers en mer. Environ la même proportion de saumons pêchés en Loire Allier a séjourné trois hivers en mer. Ainsi, malgré leur proximité géographique, ces deux groupes de réseaux sont nettement différenciés.

Par ailleurs, la totalité des captures déclarées à la ligne en Loire Allier est constituée de gros saumons (2 à 4 hivers de mer). Dans le massif armoricain il s'agit d'animaux ayant 2 et 3 hivers de mer dans la proportion de 90 %. Les castillons qui n'ont qu'un seul hiver en mer et remontent en rivière à partir de la fin du printemps, ne constituent que 3 % des captures. Toutefois, une analyse effectuée sur un échantillon de 335 saumons récoltés en dehors de la période de pêche fait apparaître un pourcentage élevé de ces castillons (44 %).

2.3. - Analyse des conditions de pêche

L'exploitation des résultats relatifs aux caractéristiques des captures montre que le phénomène "castillon" dans les rivières du massif armoricain passe inaperçu si l'on se cantonne aux analyses des poissons pris pendant la période d'ouverture⁽¹¹⁾. De la même manière, l'étude de l'importance des prises et des évolutions n'a de sens que si l'on tient compte des changements intervenus les trois dernières décennies dans les dates d'ouverture et de fermeture. Ceci n'a jamais été envisagé jusqu'à maintenant (DUMAS et al., 1979 ; PROUZET et TOUZERY, 1980 ; CUINAT, 1980 ; DUMAS et MARTY, 1980).

Ainsi, pour les gaves, la période de pêche a été restreinte de plus de 7 mois en 1950 (20 janvier-31 août) à 5 mois aujourd'hui (début mars-31 juillet) (DELARUE, 1974). Les restrictions sur la période de pêche intervenues en Bretagne Basse Normandie sont encore plus fortes, puisqu'on est passé d'une durée de 8 mois et demi en 1950 (11 janvier-30 septembre) à 3 mois et une semaine à présent (début mars-mi juin) (THIBAUT, à paraître). Sur le réseau Loire-Allier, le phénomène est comparable. Il s'y rajoute un retard progressif d'ouverture depuis l'estuaire (janvier) jusqu'à l'amont (début mars), la fermeture ayant lieu à la mi-juin pour l'ensemble de ce grand bassin.

(11) Quelques renseignements provenant des gaves montrent que certaines années les castillons pourraient représenter des prises importantes en fin de saison de pêche ; ainsi 32 % des captures analysées proviennent du mois de juillet en 1978 (DELARUE, 1981) Quant à l'axe Loire-Allier, l'importance des castillons comme à la fin du siècle dernier (A.D. Loire Atlantique Pc S 1414) semble oubliée actuellement bien que des prises soient réalisées en juillet.

Ces restrictions des périodes de pêche n'ont pas tenu compte des rythmes de remontée des différentes catégories de saumon en fonction des cours d'eau. On peut rappeler qu'une proposition allant dans ce sens, faite par HENNEGUY en 1895 au Ministre de la Marine (citée par PAULZE d'IVOY de la POYPE, 1901 p. 183-184) est toujours restée lettre morte. Par ailleurs, on ne possède aucune donnée par réseau hydrographique où le saumon est exploité, sur les caractéristiques des captures mensuelles (nombre, lieu et date ; taille, poids, âge et sexe) sur les éléments de capturabilité liés au pêcheur (pression de pêche, captures par unité d'effort) et au milieu (débit, climat) au cours des trois décennies écoulées.

De plus, aucune des modifications des périodes de pêche ainsi effectuées ne repose sur des travaux scientifiques. Tout se règle dans un empirisme total sous la pression de certains groupes. Comme corollaire à cette attitude, il convient de noter l'absence d'étude sur les incidences de ces mesures sur les captures.

A cela il faut ajouter une méconnaissance totale des relations entre captures et stocks existants et l'effet de ces prises sur les stocks. L'ignorance la plus complète règne sur l'importance des fluctuations des populations naturelles et les relations entre adultes et juvéniles : relations entre les différentes étapes du cycle de développement géniteurs, surface de production de juvéniles, aire(s) d'engraissement, pour chaque réseau hydrographique.

Dans ces conditions, la comparaison des chiffres de captures, n'a pas beaucoup de signification. De plus, leur imprécision, quand elles existent ne permet absolument pas de savoir s'il y a en sur un cours d'eau donné des modifications de certains éléments du stock (cf par exemple, l'accroissement brutal du poids des castillons en Ecosse à partir de 1961, MITCHELL, 1978). Il est encore plus difficile de savoir si la composition même des captures s'est modifiée (ainsi les captures commerciales annuelles de castillons en Ecosse étaient en moyenne de 146 000 de 1952 à 1961 ; elles ont pratiquement doublé de 1962 à 1976, 290 000 en moyenne, Anonyme 1981), à plus forte raison des stocks, au cours de ces trois dernières décennies.

Le manque d'éléments de base, joint à une certaine légèreté dans l'interprétation des données disponibles conduit à des conclusions fantaisistes quant à l'évolution de l'espèce. Ce n'est pas le propre de la France puisque BIELBY et MITCHELL (1976) constatent outre manche : "les données sur les captures (indépendamment de leur inexactitude reconnue) sont l'objet de spéculations sans fin de la part des pêcheurs à la ligne. Les fluctuations annuelles sont attribuées à la pollution, à la surpêche, à la modification du stock, mais rarement, sinon jamais, à des fluctuations naturelles". Les déclarations d'un certain nombre de personnes, du pêcheur⁽¹²⁾

(12) nous assistons ce printemps 1980 à une remontée spectaculaire des saumons dans nos rivières, qu'il s'agisse des gaves béarnais, des fleuves côtiers bretons ou de l'Adour, les informations que nous recevons sont concordantes : 1980 devrait être une année non seulement exceptionnelle dans la grisaille de la décennie écoulée mais encore l'une de celles que les vieux pêcheurs de saumons n'espéraient jamais revoir" (BERGMAN, 1980).

au Ministre⁽¹³⁾ à l'issue du plan saumon ne peuvent que confirmer cette appréciation !

En conclusion on peut dire qu'il n'y a pas chez nous d'exploitation des populations naturelles de saumon atlantique.

III - CAUSES D'UNE ABSENCE D'EXPLOITATION RATIONNELLE DES POPULATIONS NATURELLES DE SAUMON
=====

ATLANTIQUE
=====

Schématiquement on peut relever deux sortes de causes expliquant l'absence d'une politique de gestion rationnelle des populations naturelles de saumon atlantique. Les premières sont plutôt de nature sociologique avec des conséquences institutionnelles ; elles tiennent au poids de la pêche récréative par rapport à la pêche commerciale. Les secondes, sans être totalement indépendantes des premières, relèvent d'une démarche scientifique à la fois biaisée par des a priori et par une vision parfois simpliste.

3.1. - Causes sociologiques et institutionnelles

En se référant à la théorie économique, on peut analyser le saumon comme une ressource naturelle libre, c'est à dire un bien sans droits de propriété, ou bien commun, partagé par une multitude d'utilisateurs. Normalement, de tels biens sont exploités par des individus concurrents sans qu'il y ait possibilité d'exclure quiconque de leur accès, en vertu du principe que la ressource naturelle libre appartient aux premiers qui en prennent possession. Or, dans notre pays, le saumon ne fait plus aujourd'hui l'objet d'une exploitation que l'on pourrait qualifier de libre, certaines formes et donc certains groupes étant exclus de fait. L'accès à la ressource est en réalité contrôlé par une seule catégorie, celle des pêcheurs à la ligne qui a imposé sa propre conception de l'exploitation.

Dans les affrontements passés entre ces derniers et les groupes pratiquant d'autres formes de prélèvements, il faut voir au-delà d'une simple compétition pour quelques prises de plus ou de moins, ou l'accaparement d'un bien. Il s'agit d'une opposition plus large recoupant des conflits sociaux anciens tels ceux ayant existé autrefois entre paysannerie et noblesse pour le gibier. On est également en présence de groupes entretenant des rapports très différents avec l'écosystème.

(13) Il s'agit tout d'abord du bilan définitif du programme saumon atlantique 1976-1980 qui s'achève par un triplement des captures en 1980, 5 300 au lieu de 1 900 en 1979. Cette remontée spectaculaire du nombre des prises de saumons dans tous les bassins hydrographiques 5 ans après la mise en oeuvre du plan d'action est le véritable témoignage, compte tenu du cycle biologique de l'espèce, de l'efficacité et de la justesse des mesures prises et dont l'effet commence à être sensible (DELMAS, 1981).

En effet, la pêche à la ligne revêt dans le cas du saumon un aspect très particulier. Elle correspond à une forme de loisir assez sophistiquée en raison de la valeur symbolique attribuée aux salmonides. D'où une pratique fortement marquée socialement. L'intérêt affiché pour ce type de pêche ne réside pas, à la limite, dans la prise même, mais dans son côté sportif. Sport et gratuité vont de pair avec le caractère "noble" du poisson, ce qui amène à stigmatiser l'attitude de ceux qui se contentent de "rechercher de la viande". C'est la prouesse technique qui prime.

Après la création (de durée éphémère) de la première société de pêche en France en 1865, le mouvement d'organisation des pêcheurs à la ligne s'est amorcé en 1882 (1 société de pêche), développé et amplifié à partir de 1890 (19 sociétés en 1889, 70 en 1894, 149 en 1898, 309 en 1900 et 420 en 1902 : DERUYE, 1903 p. 295-296). Ces sociétés ont compris très vite l'intérêt de se grouper en fédérations par région ou par bassin en vue d'actions communes (1 syndicat des pêcheurs à la ligne du nord en 1890, 1 fédération du sud ouest en 1896 et 3 fédérations en 1902 : cher, basse Bretagne et bassin de la Loire : DERUYE op. cit. p. 297). Ces sociétés et fédérations françaises, exclusivement composées de pêcheurs à la ligne, s'occupent surtout des avantages que peut obtenir ce sport au détriment des pêches libres et de l'industrie des pêcheries (DEL PERE de CARDAILLAC de SAINT-PAUL, 1904, p. 715). En fait, ces groupements de pêcheurs exigent la satisfaction de leurs désirs au préjudice du bon fonctionnement de l'exploitation de la pêche fluviale (DEL PERE de CARDAILLAC de SAINT-PAUL, op. cit. p. 712). A l'étranger au contraire, les unions de pêcheurs (regroupant les sociétés de professionnels et les associations) ont pour but l'amélioration du service des pêches et la prospérité des pêcheries selon cet auteur.

En France, certains se sont inquiétés de cette volonté d'éliminer la pêche professionnelle. JOUSSET de BELLESME déclare, cité par DEL PERE de CARDAILLAC de SAINT-PAUL (op. cit. p. 79-80) : "on ne saurait admettre qu'une industrie aussi utile et aussi nécessaire que la pêche soit remplacée par un sport très louable d'ailleurs mais insuffisant pour approvisionner les marchés. Il faut donc blâmer l'intransigeance que montrent à cet égard certaines sociétés de pêcheurs à la ligne qui proscrivent l'emploi de tout filet même de ceux que la loi autorise".

Par ailleurs, le même JOUSSET de BELLESME, Directeur de l'aquarium du Trocadéro prend position en faveur de l'activité de pêche à la ligne réservée à une élite (1891, p. 9) : "Le développement qu'ont pris, depuis un certain temps, en France, les différents genres de sport, fait désirer qu'il y ait quelque part dans notre pays un endroit où nos nombreux pêcheurs sportsmen puissent se livrer à la pêche si intéressante du saumon et ne soient pas réduits à aller jeter leur ligne dans les rivières de l'Irlande et de l'Ecosse ou dans les fjords de Norvège... c'est ce qu'a très bien compris un de nos sportsmen les plus distingués, grand propriétaire, grand chasseur et grand amateur

de pêche, en essayant d'établir en Bretagne une de ces pêches de saumon analogue à celles que recherchent les "fishermen anglais".

Cette conception élitiste, appuyée par la plupart des ingénieurs et scientifiques de l'époque, souvent eux-mêmes pêcheurs à la ligne, a conduit sur un plan plus général à voir la pêche seulement sous l'angle des loisirs. Cette attitude a contribué à éliminer les concurrents ayant une conception de type alimentaire.

Par ailleurs, l'action des pêcheurs à la ligne (de leurs représentants) contre les autres catégories s'intéressant au saumon n'est pas innocente d'arrière-pensées de nature politique. Ainsi, à partir de la fin du 19ème siècle, lie-t-on la disparition de la ressource et Révolution de 1789 : "Le mémorable décret du 25 août 1792 supprima tous les droits féodaux et tous les privilèges, tous les citoyens purent donc pêcher partout en pleine liberté. Aussi, au milieu des troubles qui suivirent -troubles qui accompagnent fatalement les révolutions et les grandes conquêtes de l'humanité-, bien des gens se livrèrent-ils à une pêche effrénée et la dévastation fit-elle de rapides progrès" (PARATRE, 1894, p. 23).

En fait, l'étude de ce "mémorable décret" montre qu'il ne modifie en rien les règles concernant la pêche du saumon qui était libre avant la Révolution et le reste jusqu'au milieu du 19ème siècle (THIBAULT et RAINELLI, 1980)⁽¹⁴⁾. Cela n'a pas empêché par la suite divers auteurs de reprendre l'argument, affirmant : "en faisant du saumon un bien sans maître, res nullius, la première République déclencha le pillage d'une ressource naturelle" (VIBERT, 1973 p. 793). Pour d'autres, "la décroissance des stocks est la conséquence de l'instauration du droit de pêche pour tous après la Révolution française, associée à une gestion défailante, ayant entraîné une surexploitation persistant de nos jours" (DUMAS et al., 1979). L'arrière plan idéologique est encore plus marqué avec BACHELIER déclarant "avant la Révolution ... on respectait la propriété privée en France. Mais à l'époque de la Révolution, le peuple pris de frénésie se mit à chasser et à pêcher sans retenue. Cette mentalité n'a jamais vraiment cessé" (cité par NETBOY, 1968, p. 71

(14) Les premières entraves à la liberté de la pêche en France ont été posées par la loi du 15 avril 1829 qui édictait d'une façon générale, dans son article 26, que, chaque année, des ordonnances royales détermineraient les temps, saisons et heures pendant lesquels la pêche serait interdite dans les rivières et cours d'eau quelconques (BERTHOULE, 1888, p. 2945). Des arrêtés préfectoraux, homologués par ordonnances royales furent ainsi pris en Bretagne interdisant parfois la pêche du saumon, avec des différences selon les départements de 1831 à 1863 (THIBAULT et RAINELLI op. cit.) C'est bien plus tard, en vertu de deux décrets impériaux que la pêche du saumon dans les eaux douces (19 Octobre 1863) et dans les eaux salées (21 Octobre 1863) fut uniformément interdite pour tous les cours d'eau français du 20 Octobre au 31 Janvier (BERTHOULE op. cit.).

Le braconnier, le pêcheur professionnel, inscrit maritime ou non, apparaissent aux yeux des pêcheurs à la ligne, comme en marge de la société. Toute la réglementation visant à restreindre l'accès à la ressource est issue pour certains auteurs, d'une organisation sociale où l'on ne tolère plus la moindre vie libertaire (CAZAURANG, 1980). Leur exclusion est organisée à l'aide d'un arsenal juridique les rejetant dans l'infamie délictuelle.

3.2. - Une démarche scientifique biaisée par des a priori et des schémas simplistes

L'absence de gestion des populations naturelles tient par ailleurs à une démarche scientifique déficiente. La plupart des constats relatifs à la situation des stocks qui se sont succédés au cours des temps sont entachés de nullité car reposant sur des a priori. Dans ces conditions, il est évident que les remèdes proposés ne conviennent pas, d'autant plus qu'ils relèvent de schémas simplistes.

3.2.1. - Des constats guidés par des a priori

Tout se passe comme si dans l'inconscient collectif des scientifiques la disparition du saumon était un postulat, un fait acquis sur lequel point n'est besoin de revenir. Les analyses de toutes les données s'articulent autour de cette idée. Le numéro spécial de la revue "Saumons" (n° 34) de décembre 1980, consacré au saumon en France, en est une bonne illustration avec les développements sur l'abondance passée de la ressource et sur la surexploitation des saumons français au Groënland.

3.2.1.1. - L'abondance passée du saumon en France

S'il est un mythe que bon nombre de scientifiques français partagent avec les pêcheurs, c'est bien celui d'une France ou, autrefois, de préférence avant la Révolution, le saumon aurait été d'une grande abondance. Ceci admis, les chiffres avancés aujourd'hui, sans que la question de leur comparabilité soit évoquée, ne peuvent que conduire à la conclusion de l'extinction de l'espèce.

Le fait est d'une telle évidence que personne ne se préoccupe de retourner aux sources, les vérifier, juger de leur validité et voir si les ordres de grandeur avancés sont acceptables. Ainsi tout tourne autour de l'affirmation selon laquelle 4 000 tonnes par an auraient été capturées annuellement dans la Bretagne de l'Ancien Régime. Nombre d'auteurs contemporains font référence aux écrits de ROULE (1920) sur ce point. Or vérification faite, il faut remonter à ROULE (1914, p. 694) pour trouver cette évaluation, ce qui montre déjà une certaine légèreté dans la manière de travailler. En fait, ROULE, s'est contenté de reprendre purement et simplement les estimations de VIOLETTE (1902 a) sans les citer.

Quant aux estimations de VIOLETTE⁽¹⁵⁾ elles brillent aussi par leur fragilité et le caractère plus qu'imprecis des sources utilisées. Une étude assez serrée montre qu'au lieu de 600 000 à 800 000 têtes correspondant aux 4 000 tonnes, on aurait eu au maximum 45 000 à 60 000 saumons pris à cette époque selon qu'on inclut ou non la Loire (THIBAUT et RAINELLI, 1900, p. 34). Sans se livrer à un travail assez long d'historien, il était assez aisé de voir que le chiffre de 4 000 tonnes est manifestement exagéré. Un simple rapprochement avec les captures effectuées sur des réseaux hydrographiques réputés montre le peu de crédibilité de ce chiffre surtout si on tient compte de l'évolution des techniques de pêche. De même, un calcul basé sur la production potentielle maximale des cours d'eau bretons démontre l'impossibilité de tels résultats (BAGLINIERE, com. pers.).

Enfin, il existe d'autres éléments extérieurs démontrant qu'en France il n'y a jamais eu cette "rabuleuse richesse" en saumons avancée par certains. En effet, la France a toujours été importatrice de cette espèce, essentiellement des îles britanniques. Ces importations sont très anciennes puisqu'on en retrouve trace dès la fin du Moyen-Age (MOLLAT, 1952, p. 156, 159 et 317). Il en était de même au 18ème siècle (SAVARY des BRULONS 1762). De 1895 à 1901, le solde des importations sur les exportations, négatif, a varié de 1130 à 1600 tonnes environ (DEROYE, 1903 p. 105).

3.2.1.2. - La surexploitation des saumons français au Groënland

A preuve de surexploitation en mer sur l'aire d'engraissement du sud-ouest du Groënland des stocks français on a calculé à partir de smolts sauvages marqués dans un petit nombre de cours d'eau de notre pays le rapport des recaptures déclarées au Groënland sur les recaptures de gros saumons (ayant passé au moins deux hivers en mer) dans les eaux d'origine. La valeur de ce rapport est exceptionnellement élevée pour la France par rapport à d'autres pays (2,59 pour la France, inférieur à 1 pour le Canada, l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Ecosse) selon VIBERT (1980, p. 10) qui évoque les pêches abusives sur les aires d'engraissement en mer.

Deux précisions peuvent être apportées ici :

(15) "Avant 1789, la pêche du saumon pour l'ensemble de la province de Bretagne était affermée au prix annuel de 200 000 livres, ce qui donne à présumer une capture valant au moins 800 000 livres sur les marchés locaux. Le saumon ne se vendait guère à cette époque plus de 3 à 4 sols la livre de poids, cette nourriture, aujourd'hui si estimée, étant alors très peu recherchée. Si l'on tient compte du poisson capturé en dehors des eaux royales, dans les cours d'eau seigneuriaux et particulier, ainsi que dans les limites maritimes, on évaluera la produit de la pêche du saumon, vers la fin du 18ème siècle, pour la totalité des eaux bretonnes à 4 millions de kilogrammes" VIOLETTE op. cit. p. 256.

- la recapture au Groënland ne peut être considérée comme typique de tout le stock de saumon d'un pays mais seulement des rivières où le marquage de smolts a eu lieu. C'est le cas en France de l'Ellé de 1971 à 1973 (4600 smolts sauvages marqués et aucune recapture déclarée) de la rivière Bresle (1589 en 1971 aucune recapture) et du gave d'Oloron de 1969 à 1976.

- les chiffres de recaptures de poissons marqués sont fortement tributaires de l'efficacité de récupération des poissons marqués dans les différents pays et du retour des marques aux administrations appropriées.

Le qualificatif de surexploitation s'applique au seul gave d'Oloron et DUMAS et MARTY (1980 p. 35) considèrent que cette surexploitation est évidente. Cette affirmation amène à présenter trois remarques :

- lorsque les smolts sont marqués, on n'a aucune idée de la proportion qui reviendra éventuellement comme grands saumons et de la proportion qui reviendra comme castillons. Ces proportions peuvent varier d'une année à l'autre pour une même rivière et d'une rivière à l'autre ;

- les techniques de captures, particulièrement par pêche professionnelle, diffèrent largement entre les pays à la fois en termes d'efficacité de pêche et de longueur de la période légale de pêche. On peut signaler que sur 149 recaptures dans les eaux d'origine (144 au Groënland) à partir de 16424 smolts sauvages marqués dans la rivière Tay (Ecosse) de 1967 à 1973, 99 (dont 64 grands saumons) sont le fait de la pêche professionnelle et 42 proviennent de la pêche à la ligne (STRUTHERS, 1975). La pêche commerciale dans le réseau Adour-Gaves n'est pas comparable à la pêche commerciale dans le réseau écossais. L'amplitude de l'effort de pêche dans ce pays est bien connue (SWAIN, 1980)

- le rapport de 2,59 est établi en prenant la somme des recaptures au Groënland (57 sur 5 ans avec des extrêmes de 2 à 27 recaptures annuelles) sur la somme des recaptures dans les Gaves (22 sur 3 ans avec des extrêmes annuels de 4 à 13). Ces chiffres ne sont pas significatifs.

En s'appuyant sur ces remarques, il est injustifié d'un point de vue scientifique d'évoquer la surexploitation des saumons sauvages du gave l'Oloron sur l'aire d'engraissement du Groënland. On ne peut que dire, en comparant les chiffres fournis par SWAIN (1980, p. 98) que le taux de recapture sur l'aire d'engraissement au Groënland en 1972 des smolts sauvages marqués dans le gave d'Oloron (5,5 %) est de l'ordre de grandeur de celui observé pour les smolts provenant des rivières anglaises et galloise (3,2 à 4,1 %) et écossaises (0 à 20,4 %).

3.2.2. - Des propositions relevant d'un schéma simpliste

A partir du constat effectué, il est évident que l'on se trouve face à des propositions relevant d'un schéma simpliste. Deux démarches complémentaires se font jour. La première est de type conservatoire visant à protéger l'espèce de manière très restrictive. La seconde vise à mettre en place à côté de ce secteur protégé, une activité productive basée sur l'artificialisation du milieu.

Pour ce qui est de la protection de l'espèce, celle-ci est envisagée de manière très "défensive" pourrait-on dire, puisque le réflexe consiste toujours à réduire la période de pêche, allant même jusqu'à l'interdiction totale sur certains cours d'eau (cas du Trieux et du Jaudy en Bretagne de 1975 à 1979 et de 1976 à 1980 respectivement). Une attitude plus ouverte, visant à exploiter le stock existant pourrait très bien exister en modulant l'effort de pêche et en tenant compte du rythme de remontée des différentes composantes des populations. Ceci a déjà été mis en oeuvre outre manche, en Cornouaille et Denon depuis 1963 sur 2 rivières et 1972-73 sur 4 autres rivières pour la pêche à la ligne. Sur ces six rivières on a ainsi obtenu des accroissements significatifs⁽¹⁶⁾ des captures sans mettre en péril l'espèce.

Parallèlement à cette attitude frileuse, le comportement habituel consiste à "repeupler". Il s'agit d'un véritable engouement qui a son origine dès le milieu du 19ème siècle avec la redécouverte de la fécondation artificielle de la truite. Depuis on ne compte plus les expériences et les rivières qui ont "bénéficié" d'actions de déversements d'oeufs et d'alevins de saumons de toutes espèces. Quant aux résultats on ne s'en est jamais véritablement préoccupé bien que très tôt ce type d'action ait été mis en accusation⁽¹⁷⁾. En fait, le déversement de juvéniles d'élevage dans le milieu répond à un véritable acte de foi, témoin la façon dont est saluée la recapture de quelques dizaines d'adultes issus de juvéniles d'élevage intensif ou extensif. Ceci est présenté avec des qualificatifs plus que laudateurs, l'évènement (KERMARREC, 1981) la réussite remarquable (DELARUE, 1979).

A contrario, on peut noter que le premier volet du plan saumon (1976-80) intitulé "évaluation de stock et dynamique de population" a permis l'installation d'un

(16) Depuis 1973, les captures effectuées après le 1er octobre (la pêche fermait auparavant le 30 septembre) représentent 10 % (161 saumons en 1978) à 50 % (882 saumons en 1976) des captures annuelles jusqu'en 1980 (1732 à 3821)

(17) "De 1850 à 1870 régna en France un véritable enthousiasme pour la pisciculture. On se disputait vivement les oeufs embryonnés distribués gratuitement par l'établissement d'Huningue et, sur tous les points du territoire, on tentait le repeuplement des cours d'eau, des canaux et des lacs en saumons, truites et ombles... Aucun de ces essais ne donna de résultats durables, surtout en ce qui concerne les salmonides" (DEROYE, 1903 p. 282), "plus de 2 millions de francs de dépenses, plusieurs milliards d'alevins mis en rivière,..... 52 ans d'insuccès, ... l'expérience est concluante (DEL PERE de CARDAILLAC de SAINT-PAUL, 1904 p. 572).

seul dispositif de piégeage, et ce sur un cours d'eau dépourvu de population naturelle depuis 10 ans en raison des pollutions (Loisance, affluent du Couesnon).

A côté de ces mesures de type conservatoire, on a voulu développer une sal-
moniculture intensive, à but uniquement commercial, basée sur la production de masse.
Tenant pour évidente la disparition de l'espèce indigène on s'est tourné vers le coho
(un des saumons du pacifique dont le cycle de développement est proche de celui du saumon
atlantique). Cette initiative voit son esprit bien rendu par le titre d'un article de
grande vulgarisation : "4500 tonnes de saumon par an en Bretagne avant 1789, 20 aujourd'
hui... face à cette chute vertigineuse une rispote : l'élevage" (GIRAUD, 1973).

Ainsi émerge une conception dualiste avec d'un côté une pêche de nature ré-
créative confiée aux pêcheurs à la ligne et où l'action de gestion se résume en déverse-
ment de juvéniles, et d'autre part une vision zootechnique axée sur une espèce étrangère
dont on ne sait si elle est adaptée au milieu, ni si elle ne risque pas de créer des pro-
blèmes en France. L'échec reconnu⁽¹⁸⁾ de cette tentative de production intensive du sau-
mon coho justifie pleinement la réflexion de MORAZE (1979 p. 274) pour qui "aucune dé-
cision scientifique ne peut être prise en véritable connaissance de cause sans un large
recours à l'histoire". A trop cloisonner pêche récréative et production commerciale on
se condamne à se priver des enseignements qu'apporterait une véritable gestion rationnelle
des ressources en saumon atlantique.

CONCLUSION

=====

La situation actuelle du saumon atlantique paraît être un bon exemple de la
constatation que FOURASTIE (1982) émet sur notre époque dans une déclaration récente :
"l'esprit scientifique expérimental n'a pas progressé. Les mythes continuent de l'empor-
ter sur l'analyse des faits".

Pour améliorer cette situation et aussi les connaissances relatives à cette
espèce, quatre propositions simples et peu coûteuses peuvent être avancées dans l'immé-
diat :

1 - arrêt des déversements de saumon dans les réseaux hydrographiques pour-
vus de populations locales exploitées.

(18) L'objectif final était l'indépendance de notre pays en matière d'approvisionnement
en saumons, soit une production de 10 000 à 15 000 tonnes par an vers 1990 (RIFFAUD,
1975). Les étapes suivantes étaient proposées, 600 tonnes en 1978, 1500 tonnes en
1980, 3200 tonnes en 1982 (Anonyme, 1975). Les réalisations ont été de 40 tonnes
en 1977-78, 60 tonnes en 1979-80 et 70 tonnes en 1980-81 (HARACHE, com. pers.).

2 - mise en place d'un appareil de statistique des pêches aux salmonides migrateurs par réseau hydrographique avec coordination régionale et nationale (information, formation et participation des pêcheurs). Ceci doit servir de base pour la parution d'un recueil annuel des données des captures et de leurs caractéristiques.

3 - expérimentation de dates de pêche par réseau hydrographique afin d'exploiter au mieux les populations actuelles. Pour protéger l'espèce saumon, il faut l'exploiter rationnellement, par la pêche à la ligne mais peut-être aussi par la pêche professionnelle afin de capturer les parties actuellement inexploitées du stock, en tenant compte des particularités régionales.

4 - important effort de recherche à accomplir :

. connaître les stocks par réseau hydrographique et leur évolution annuelle

. déterminer par réseau hydrographique la quantité suffisante de géniteurs pour produire la quantité maximale d'adultes de la génération suivante

. sélectionner à partir de souches locales en vue d'une récolte commerciale et d'élevage

Une volonté politique est nécessaire pour passer du stade de la proposition à celui de la réalisation. Si une telle volonté se faisait jour, un véritable projet de restauration des cours d'eau français pourrait alors être envisagé, ayant pour objectif de faire passer notre pays de la récolte de quelques dizaines de tonnes à quelques centaines de tonnes provenant des populations naturelles. Mais, en définitive, et ce sera notre conclusion, n'y a-t-il pas contradiction (pour reprendre la remarque de FRANKEL, 1980) entre le scientifique d'une part pour qui l'objectif est la gestion des populations et l'échelle de temps est de plusieurs décennies, et le politique, le responsable élu des pêcheurs pour lesquels l'objectif est ce qu'il est convenu d'appeler l'intérêt public ordinaire et l'échelle de temps est constituée par la prochaine élection ?

IV - BIBLIOGRAPHIE

=====
Anonyme, 1933. La pêche de la truite et du saumon dans le Finistère. 1 vol., Féd. Soc. Pêche Finistère, Quimper, 35 p.

Anonyme, 1975. Perspectives de développement en Bretagne de l'élevage des salmonides en eau de mer. Bull. CNEXO, 74, 9-12.

Anonyme, 1981. Triennial review of research 1976-1978. Freshwater Fisheries Laboratory Pitlochry, Department of Agriculture and Fisheries for Scotland, 1 vol., 70 p.

A.P.P.S.B., 1972. Le saumon, richesse bretonne à développer. 1 vol., Ass. Prot. Prod. Saumon Bretagne, 56530 Quéven, 54 p.

BACHELIER, R., 1963. L'histoire du saumon en Loire. Bull. fr. Piscic., 211, 49-70.

- BACHELIER, R., 1964. L'histoire du saumon en Loire (suite). Bull. fr. Piscic., 212, 86-103.
- BAGLINIERE, J-L., PORCHER, J-P., 1980. Principales caractéristiques des adultes de saumon atlantique (Salmo salar L.) capturés par pêche à la ligne dans trois fleuves côtiers du Massif Armoricain : le Scorff, la Sée et la Sélune. Bull. fr. Piscic., 272, 65-75.
- BAGLINIERE, J-L., THIBAUT, M. Les difficultés d'une gestion rationnelle : l'exemple des populations naturelles de salmonides, saumon atlantique et truite commune, sur le Scorff (à paraître).
- BARTH, H., 1903. Une cause peu connue du dépeuplement des rivières : le rouissage du chanvre et du lin dans les cours d'eau. Bull. Soc. cent. Agric. Pêche, 15, 337-341.
- BERGMAN, C., 1980. Editorial. T.O.S., 82, 2-3.
- BERTHOULE, A., 1888. Rapport présenté au Ministre de la marine et des colonies au nom du comité consultatif des pêches maritimes sur les moeurs du saumon. J. Officiel, 186, 2944-2946.
- BIELBY, G.H., MITCHELL, D., 1976. Monitoring of salmon and sea trout. South West water authority, Exeter, 6 p.
- BOISSET, L.(de), VIBERT, R., 1945. La pêche fluviale en France, son état, son avenir. 1 vol., Lib. Champs-Élysées, Paris, 277 p.
- BOMASSI, P., COQUILLARD, H., CUINAT, R., 1979. Déclarations des captures de saumons par les pêcheurs à la ligne sur la rivière Allier en 1979. Bull. Inf. Cons. Supér. Pêche (France), 127, 65-77.
- BOUCHARD, M-R., BOMASSI, P., CUINAT, R., 1980. Déclaration des captures de saumons par les pêcheurs à la ligne dans la rivière Allier en 1980. Cons. Supér. Pêche (France) 6ème délégat. rég., 10 p. dactyl.
- CAZAURANG, J-J., 1980. Alimentation en Béarn. Coutumes quotidiennes, langages, 1 vol., Imp. Monnaie, Pau, 74 p.
- CUINAT, R., 1980. Le saumon du bassin Loire-Allier. Saumons, 34, 26-32.
- DECANTELE, A-P., 1924. Le saumon, richesse nationale. Pêche illus., 44, 1037-1039.
- DELARUE, J., 1974. Le saumon dans le bassin de l'Adour. Bull. Inf. Fed. Départ. A.P.P., Pyrénées-Atlantiques, Numéro spéc., 27 p.
- DELARUE, J., 1979. Poissons migrateurs. Piscic. fr., 55, 60-61.
- DELARUE, J., 1981. Analyse des renseignements recueillis à partir des déclarations de prises de saumons à la ligne sur le gave d'Oloron de 1977 à 1980. Fed. Départ. A.P.P., Pyrénées atlantiques, 16 p.
- DELMAS, F., 1981. Présentation du plan grands migrateurs. Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, 26 mars 1981, 6 p. dactyl.
- DEL PERE de CARDAILLAC de SAINT-PAUL, G., 1904. La pêche dans les cours d'eau (étude de droit international et de législation comparée sur la pêche). 1 vol., Imp. Saint-Cyprien, Toulouse, 811 p.

- DEROYE, F., 1903. La pêche fluviale et l'administration des eaux et forêts. 1 vol., imp. Jacquot et Floret, Dijon, 313 p.
- DROUIN de BOUVILLE, R.(de), 1900. Pêche fluviale en France. Principaux engins et modes de pêche autorisés ou interdits. 1vol., imprimerie nationale, Paris, 652 p.
- DROUIN de BOUVILLE, R.(de), 1906. L'assainissement des rivières. Bull. Soc. cent. Aquic. Pêche, 18, 3-15.
- DUMAS, J., PROUZET, P., PORCHER, J-P., DAVAINÉ, P., 1979. Etat actuel des connaissances sur le saumon en France. Journées Aquacult. ext. Repéuplement, Brest, mai 1979, doc. 20. Centre Océanographique Bretagne, 28 p. dactyl.
- DUMAS, J., MARTY, A., 1980. Le saumon des bassins de l'Adour et de la Nivelle. Saumons, 34, 33-39.
- DUMAS, J., MARTY, A., GUENEAU, P., 1980. Programmes de restauration du saumon dans la Dordogne, la Gartempe et la Sèvre niortaise. Saumons, 34, 43-47.
- DUNOUAU, O., 1925. La pêche du saumon dans les Basses-Pyrénées. 1 vol., Marrimpouey aîné, graveur-imprimeur, Pau, 78 p.
- FONTENELLE, G., DOUAIRE, G., BAGLINIERE, J-L., PROUZET, P., HARACHE, Y., 1980. Atlantic salmon (Salmo salar L.) in Brittany an lower normandy : preliminary observations on the general characteristics of adults. Fish. Manage, 11, 3, 87-100.
- FOURASTIE, J., 1982. La civilisation de 2001 ou la vanité triste. Sciences et Avenir, 423, 30.
- FRANKEL, O., 1980. Responsabilité humaine et évolution. Courrier Unesco, 33, 5, 25-27.
- FREEMAN, L., 1977. Old father Thames clean-up complete by 1980 ? Water, 13, 2-5.
- GIRAUD, J., 1973. Aquaculture. Les poissons éprouvettes. 4500 tonnes de saumons par an en Bretagne avant 1789, vingt aujourd'hui... Face à cette chute vertigineuse, une riposte : l'élevage. La première ferme se construit à Tréguier. L'Express, 1151, 36-37.
- JOUSSET de BELLESME, , 1981. De la culture du saumon en Bretagne. Rev. Sci. nat. Ouest, 1, 5-12.
- KERMARREC, J-C., 1981. Les saumons du Saint-Jean. Eaux et rivières, 37, 32.
- KNEESE, A-V., 1977. Economics and the environment. 1 vol., Penguin books, 286 p.
- LATOUR, R., 1928. Le saumon dans les cours d'eau bretons. Sa vie, sa destruction, sa pêche, 1 vol., L'Ancre d'Or, Ed. Paris, 143 p.
- LAURENT, C., 1964. Monsieur DESLANDES (André François BOUREAU-DESLANDES, 1689-1757). Bull. Soc. Archeol. Finistère, 90, 134-275.
- MITCHELL, K-A., 1978. Changes in the reported catch of summer salmon in the scottish salmon net fishery, 1952-1976. ICES, Anad. Catad. Fish Comm., C.M. 1978/M : 23, 8 p. ronéo.
- MOLLAT, M., 1952. Le commerce maritime normand à la fin du moyen âge. Etude d'histoire économique et sociale. 1 vol., Plon Ed., Paris, 617 p.

- MORAZE, C., 1979. La science et les facteurs de l'inégalité, leçons du passé et espoirs de l'avenir. 1 vol., UNESCO, Paris, 276 p.
- NETBOY, A., 1968. The Atlantic salmon. A vanishing species ? 1 vol., Faber and Faber, London, 457 p.
- PARATRE, R., 1894. Du dépeuplement des cours d'eau de l'Indre. Bull. Soc. cent. Aquic. France, 6, 1-30.
- PAULZE D'IVOY de la POYPE, 1901. La question de la pêche dans le bassin de la Loire. 1 vol Bousrez Ed., Poitiers, 318 p.
- PROUZET, P., TOUZERY, H., 1980. Le saumon en Bretagne et basse Normandie. Saumons, 34, 19-24.
- RICHARD, R., 1977. S.O.S. Saumons. Eaux et rivières, 23, 23.
- RIFFAUD, C., 1975. Les perspectives de l'exploitation des océans pour l'économie de la Bretagne. Bull. conj. reg., Rég. Bretagne, 2, 1-8.
- ROULE, L., 1914. Traité raisonné de la pisciculture et des pêches. 1 vol., Baillière et fils Ed., Paris, 374 p.
- ROULE, L., 1920. Etude sur le saumon des eaux douces de la France considéré au point de vue de son état naturel et du repeuplement de nos rivières. 1 vol., Min. Agriculture Paris, 178 p.
- ROULE, L., DEL PERE de CARDAILLAC de SAINT-PAUL, G., 1902. Biologie et pisciculture. Les causes réelles du dépeuplement des cours d'eau et les moyens d'y porter remède. Bull. Soc. cent. Aquic. Pêche, 14, 73-84.
- SAVARY des BRUSLONS, J., 1762. Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle et des arts et métiers. Tome 4, P-2, cl et Ant. PHILIBERT, Copenhague, p. 650-656.
- SOLOMON, D-J., 1975. The decline and reappearance of migratory fish in the tidal Thames, with particular reference to the salmon, Salmo salar. The London Naturalist, 54, 35-37.
- STRUTHERS, G., 1975. Recaptures of salmon tagged as smolts in the river Tay, Scotland, from 1967 to 1973. ICES, Anad. Catad. Fish. Comm., CM 1975/M : 14, 7 p. ronéo.
- SWAIN, A., 1980. Tagging of salmon smolts in european rivers with special reference to recaptures off west greenland in 1972 and earlier years. Rapp. P-v. Reun. cons. int. Explor. Mer, 176, 93-113.
- THIBAUT, M., 1981. Aménagement et gestion des rivières à saumon atlantique du Massif Armoricain. In Ministère de l'Environnement, 3eme Assises internationales de l'Environnement, Paris, 1980, vol. 4, Société et Environnement, 103-109, Etudes et Recherches, Documentation française, Paris.
- THIBAUT, M., Les captures de saumon atlantique effectuées dans les rivières du Massif Armoricain de 1951 à 1980 (à paraître).
- THIBAUT, M., RAINELLI, P., 1980. L'abondance passée du saumon atlantique, mythe ou réalité ? (essai de synthèse à partir de l'exemple de la Bretagne). Bull. Sci. Tech. Dep. Hydrobiol. Inst. Natl. Rech. Agron. (France), 9, 78 p.

- VIBERT, R., 1949. La régression du saumon du Rhin. Bull. fr. Piscic., , 131-134.
- VIBERT, R., 1973. Conditions de restauration des rivières à saumons de France. Bull. Tech. Inf. Minist. Agric. (France), 284, 791-801.
- VIBERT, R., 1980. Primauté des décisions politiques dans l'épuisement ou le développement de la ressource saumon. Saumons, 34, 7-13;
- VIOLETTE, A., 1902. La question du saumon. Bull. Soc. cent. Aquic. Pêche, 14, 253-261.

Références archives

Archives Départementales des Pyrénées atlantiques

4 M 1392 Saumon (pêche et protection de l'espèce ; échelles à poissons 1902-1935)

Archives Départementales de Loire-Atlantique

Pc S 1414 Etudes sur les moeurs du saumon, revision de la réglementation de la pêche 1885-1905.

2873 Connaissances d'études instituées par arrêtés de Monsieur le Ministre des Travaux Publics.

0
0 0
0



